

édité par les communistes
du 10ème arrondissement
6 rue de La Grange-aux-Belles
75010 Paris
tél: 01 48 24 11 88
fax: 01 48 24 11 83
mail: pcfparis10@gmail.com

à Paris^e

AVRIL-MAI 2011

CANTONALES
progrès du Front de Gauche



Au 1er tour, le score atteint par le Front de Gauche, dont le PCF est la principale composante, est en progression : 8,9 % (contre 6,5 % aux européennes de 2009 et 6,95 % aux régionales de 2010).

Au 2ème tour, le Front de Gauche renforce son nombre d'élus et le PCF conserve la présidence du Val de Marne et de l'Allier. Au total, 118 conseillers généraux ont été élus (dont 113 PCF).

Mais deux sujets de préoccupation : la montée de l'abstention et la progression du vote FN.

BUREAU DE POSTE SAMBRE ET MEUSE

priorité à la rentabilité ou à la qualité du service ?



À l'initiative de la CGT, les postiers du 10ème se sont adressés aux usagers du bureau de poste Sambre et Meuse pour s'opposer au projet de réduction de la plage d'ouverture au public et de suppression de 2 emplois.

La pétition a été bien accueillie par les usagers qui souhaitent le maintien de l'ouverture du bureau à 8 h (et non 8 h 30) permettant d'effectuer des opérations postales avant d'aller travailler. Ils ne comprennent pas que la direction veuille supprimer 2 emplois dans ce bureau.

Certes, le bureau a été rénové. Mais la nouvelle organisation avec des guichets « spécialisés » et une orientation systématique vers les automates ne résout rien. Ce qui est déterminant, c'est le nombre de guichetiers en service, seul moyen de réduire les temps d'attente.

Cette politique de recherche de rentabilité, qui se traduit par une remise en cause des services aux usagers et une réduction des emplois, est la conséquence de la décision prise en 2009 par le gouvernement de transformer La Poste en société anonyme et d'ouvrir son capital à des groupes financiers. Et ce, alors que le bilan des pays européens qui ont privatisé leurs services postaux est sans appel : augmentation des tarifs, dégradation des services aux usagers, suppressions d'emplois et renforcement de la précarité. Des exemples à ne pas suivre !

Conséquence de cette orientation dans le 10ème : 13 emplois supprimés en 2010 (soit 43 en 3 ans !). Au plan national, c'est 50 000 emplois que la direction de La Poste envisage de supprimer d'ici 2015. De quoi aiguïser les appétits des futurs actionnaires de La Poste SA ! Ensemble, usagers et postiers, il faut refuser cette logique et exiger un service public de qualité.

GUERRE EN LIBYE

le dessous des cartes

Après avoir soutenu le tyran Kadhafi pendant des années, les gouvernements français et anglais se parent de toutes les vertus et bombardent la Libye. Ces bombardements, lancés huit ans après l'invasion de l'Irak doivent être regardés avec méfiance.

Personne ne conteste le fait que Kadhafi soit un tyran. Cependant, le PCF, qui a soutenu dès le début les soulèvements populaires, s'oppose fermement à cette intervention militaire. Les guerres préventives sont le terrain de la propagande. Comme pour le Kosovo, l'Afghanistan et l'Irak, le discours belliciste cherche à nous enfermer dans un schéma simpliste : soit on est pour la guerre, soit on est pour le tyran. L'intervention s'éloigne déjà du mandat donné par l'ONU. Combien de temps va-t-on accepter que l'ONU soit décrédibilisée ainsi ? Quel est le but réel poursuivi par les armées étrangères en Libye ?

Les options diplomatiques ont été écartées au profit de l'aventure militaire. Pourtant, il faudra trouver une solution politique pour ne pas laisser le pays dans le chaos comme cela s'est produit lors des dernières interventions de l'OTAN. Cette intervention accentue la politique internationale du « plusieurs poids, plusieurs mesures ». Les populations du Liban et de Gaza ayant été bombardées sans qu'une résolution ne passe à l'ONU et le soulèvement du Bahreïn est écrasé par les chars dans l'indifférence.

Sarkozy et Cameron espèrent profiter de cette aventure militaire pour se tirer de situations politiques intérieures délicates. Nous nous opposons fermement à leur politique internationale et à leur politique rétrograde, qu'ils imposent dans leur pays et dans toute l'Europe.

Laurent Ighéroussene, responsable de la section PCF 10ème

FLAMBÉE DES LOYERS

ce n'est plus supportable !

En 10 ans les loyers ont augmenté de plus de 42% dans le privé. En raison de cette flambée des loyers, de plus en plus de jeunes, de salariés précaires, de mères isolées y consacrent plus de la moitié de leur salaire. Autre conséquence, le nombre des expulsions a augmenté de 50% depuis 2002.

Face à cette situation, deux priorités s'imposent :

- **L'État doit encadrer les loyers du secteur privé :** dans le contexte d'augmentation de tous les produits de première nécessité (alimentation, électricité et gaz, essence...), l'État doit prendre des mesures d'encadrement des loyers, le premier poste de dépenses des ménages. Aujourd'hui, il n'existe aucun dispositif qui permette d'encadrer les loyers des logements faisant l'objet d'une première location ou reloués suite à un changement de locataire. Une pétition a été lancée par les fédérations parisiennes du PCF, du PS, du PRG et du MRC pour exiger ces mesures d'encadrement.
- **Accélérer la construction de logements sociaux pour réduire l'écart entre l'offre insuffisante et les besoins croissants.** La ville de Paris a pris des dispositions pour atteindre 20% de logements sociaux en 2014 et s'est engagée à aller au delà de ce seuil minimum, à la demande des élus communistes, lors du Conseil de Paris des 15 et 16 novembre 2010. Mais l'État traîne des pieds à accompagner l'effort de la ville. Les gouvernements successifs se désengagent dans la construction de logements sociaux et consacrent la majorité du budget du logement au financement d'exonérations fiscales au profit d'investisseurs ou de contribuables aisés.

Animés de cette même approche politique, plusieurs maires d'arrondissement de droite s'opposent à la construction de logements sociaux sur leur territoire. C'est le cas du maire du 16ème qui bloque depuis plusieurs années la construction de 407 logements



Trois Opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH) visant à apporter aux copropriétés une aide de l'État pour financer les travaux de remise en état ont été mises en œuvre. Les 2 premières, lancées en 1978 et 1994, ont apporté des résultats très limités. La 3ème, lancée en 2000/2003, accompagnée d'un plan d'éradication de l'habitat insalubre, a permis la transformation progressive du quartier. Plusieurs dizaines de copropriétés ont été réhabilitées. Actuellement, 7 opérations de démolition/reconstruction concernant des immeubles très dégradés sont en cours et permettront la livraison d'une quarantaine de logements sociaux. Ici, sur la photo, la démolition en cours des immeubles des 1 et 3 rue Jean Moïnon.

Les communistes du 10e, qui interviennent depuis les années 1970 pour la réhabilitation de ce quartier, se réjouissent de sa transformation progressive et respectueuse de son cachet si caractéristique.

sociaux (ancienne gare d'Auteuil, rue Varize, rue Nicolo, avenue du maréchal Fayolle), ainsi que celle de 210 logements sur un terrain constructible de l'hôpital Sainte-Périne, bloqué par la droite avec la complicité des Verts.

Ce même refus de mixité sociale, on le retrouve dans les villes voisines, comme Neuilly-sur-Seine, qui refusent d'appliquer la loi SRU. Seules des sanctions réellement dissuasives permettront le respect de cette loi vitale pour la cohésion sociale.

LA RÉGIE DE QUARTIER : 14 emplois salariés déjà créés



La régie de quartier, intitulée la *Maison du Canal*, a été créée fin 2009 à l'initiative de la mairie de Paris dans le cadre de la politique de la ville, animée dans le 10e par l'élu communiste Alain Lhostis. Elle est installée aux 13-17 rue Louis Blanc. Il s'agit d'une association loi 1901, entreprise d'insertion, qui a 3 objectifs principaux :

- contribuer à développer des liens sociaux dans les quartiers
- favoriser la participation des citoyens à la vie de la cité
- créer des activités marchandes et non marchandes, permettant la création d'emplois et favorisant le parcours d'insertion et la formation des habitants les plus en difficultés.

Grâce à un travail de recherches d'activités correspondant à des besoins concrets, la régie est parvenue en 2010 à créer 14 emplois (représentant 11 temps pleins). Principaux secteurs concernés : l'entretien d'immeubles et d'espaces verts, la propreté de la voirie, l'assistance aux nouvelles technologies... Un premier résultat très encourageant !

Par ailleurs, la *Maison du Canal* a ouvert des ateliers à la disposition de tous les habitants : informatique, réparations, photographie numérique, collecte de déchets recyclables...

L'association prévoit d'élargir encore ses activités en 2011 et invite les habitants à se rendre dans ses locaux et à y adhérer pour participer activement à son développement.

BAISSE DE 8% DU PRIX DE L'EAU À PARIS

vive le service public !

Le Conseil d'administration de la nouvelle régie municipale Eau de Paris, créée en janvier 2010, a décidé le 22 mars de baisser le prix de l'eau de 8% à partir de juillet 2011.

Les communistes, qui avaient été les principaux opposants à la décision de Jacques Chirac (alors maire de Paris) de privatiser en 1984 la gestion et la distribution de l'eau dans la capitale, se réjouissent de cette baisse de la facture d'eau. Et ce, alors qu'en 25 ans le prix de l'eau avait augmenté de 260 %, au profit des deux opérateurs privés qui se partageaient le marché !

Avec cette baisse, Paris fait partie des villes où le mètre cube d'eau est le moins cher de France (3 euros en intégrant les redevances et frais d'assainissement). Une bonne nouvelle pour les Parisiens. Elle démontre la pertinence de la gestion publique de l'eau qui n'est plus l'objet de spéculation.

On ne peut que s'étonner que les élus UMP et les Verts n'aient pas voté en faveur de cette mesure, en particulier dans le contexte de recul du pouvoir d'achat que nous connaissons.

POUR UN LOUXOR RÉNOVÉ ouvert à la vie locale

Les travaux de réhabilitation du Louxor ont démarré en mai 2010, avec une livraison en 2013 de ce nouvel équipement comportant principalement 3 salles de cinéma Art et essai. À la demande du conseil de quartier Lariboisière/Saint-Vincent de Paul, la Mission Cinéma de la ville de Paris a présenté le 25 janvier dernier le cahier des charges destiné à sélectionner un exploitant du nouveau Louxor.

À la suite de cette rencontre, le conseil de quartier a vivement regretté que le cahier des charges n'ait prévu aucune ouverture sur le quartier, ni aucune mise à disposition de salles aux associations et instances locales.

Sur proposition d'Alain Lhostis, conseiller communiste de Paris et chargé de la Politique de la ville dans le 10ème, le conseil d'arrondissement, partageant ce sentiment d'être « dépossédé » d'un projet majeur pour l'arrondissement, a adopté, lors de sa réunion du 17 mars, un vœu exigeant :

- que les élus d'arrondissement soient associés à l'élaboration du cahier des charges du Louxor
- que celui-ci comporte des clauses de mise à disposition gracieuse de lieux pour le conseil de quartier et les

associations locales, quelques jours par an.

En effet, l'expérience a montré que tout nouvel équipement a besoin d'un ancrage local pour réussir une implantation durable et s'assurer ainsi une fréquentation diversifiée, non élitiste. Un dossier à suivre...

Autre point positif, à l'issue de sa première année de gestion, Eau de Paris a dégagé un résultat financier significatif qui permet d'envisager des investissements. Une des priorités devrait être d'améliorer encore la qualité de l'eau en protégeant le périmètre des sources : cela suppose de proposer aux agriculteurs de la zone concernée des accords les incitant à des pratiques culturales respectueuses de l'environnement, voire même en profiter pour conclure des accords d'approvisionnement en produits agricoles pour les services parisiens de restauration collective.

Une autre piste de réflexion qui mériterait d'être approfondie concerne l'organisation de la distribution. Paris est approvisionné avec de l'eau provenant de deux origines : eaux de sources et eaux de surface (prélevées dans les rivières et traitées). L'eau de source, qui présente l'avantage de conserver toute l'année ses qualités gustatives et de fraîcheur, est presque exclusivement distribuée dans les quartiers les plus favorisés du centre et de l'ouest.

Cette répartition, qui pénalise une fois de plus les arrondissements populaires, est-elle irréversible ou modifiable grâce à quelques investissements sur les réseaux ?

À étudier...



Le 25 mars, les services de la ville de Paris ont planté 14 chênes verts dans le haut du faubourg Saint-Denis. Une initiative souhaitée depuis longtemps par les habitants de cette rue très animée, mais pas arborée jusqu'à présent. Le chêne vert est une espèce à feuillage persistant des régions méditerranéennes, à développement modeste (4 à 5 mètres).

Le 10ème compte 2 600 arbres plantés sur les espaces publics (hors espaces verts).

*vous souhaitez réagir
donner votre avis
faire des suggestions
travailler avec nous
sur l'une des questions
abordées ici, ou une autre
contactez-nous
par le moyen de votre choix
(voir coordonnées page 1)*

POUR LE DROIT DE VOTE ET D'ÉLIGIBILITÉ DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS

campagne du 16 au 22 mai

Une nouvelle campagne (la 5ème depuis 2002) va être lancée en mai pour le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers.

En France, actuellement, certains étrangers participent déjà aux élections locales et européennes. Il s'agit des citoyens de l'Union européenne pour lesquels le droit de vote et d'éligibilité a été reconnu pour les élections municipales (traité de Maastricht de 1992).

Mais ce droit n'a pas été accordé aux résidents étrangers non ressortissants de l'UE. Pourtant, ces derniers résident en France et participent à la vie économique, sociale et associative. L'objectif de

cette nouvelle campagne est de leur donner les mêmes droits. La majorité des pays européens (18 pays) l'a déjà fait. Malgré ses engagements, le gouvernement Jospin ne l'a pas fait. Les gouvernements de droite qui ont succédé y sont hostiles, animés par leur objectif de flatter l'électorat du Front national.

Fin 2010, une première vague d'initiatives locales a été prise autour de la journée des droits de l'homme (10 décembre). La municipalité communiste d'Ivry sur Seine a même organisé un référendum d'initiative locale. La ville de Paris n'a pas accepté ce type de consultation populaire, mais s'est engagée à soutenir l'opé-

ration de « votation citoyenne » prévue du 16 au 22 mai.

Concrètement, plusieurs points de vote seront organisés dans l'arrondissement et tenus par des associations et des organisations politiques qui sont engagées dans la mise en œuvre du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales.

Aujourd'hui, l'opinion est majoritairement favorable à cette évolution d'une citoyenneté attachée à la résidence et non pas seulement à la nationalité. Les communistes, engagés dans cette initiative, invitent tous les Parisiens du 10ème à prendre part à cette consultation.

OUVERTURE ILLÉGALE DES SUPÉRETTES

le dimanche après-midi

Le 20 janvier dernier, huit supérettes (groupes Carrefour, Franprix, Monop, G20, Spar...) étaient assignées au Tribunal de Grande Instance de Paris. Motif: le non respect de la loi Mallié du 10 août 2009 qui interdit tout travail après 13 h le dimanche et de l'arrêté du 15 novembre 1990 pris par le préfet de Paris exigeant un jour de fermeture hebdomadaire pour les commerces d'alimentation.

Ce sont les syndicats du commerce parisien qui sont à l'initiative de cette assignation et qui ont fait constater par huissier ces pratiques illégales. Et ce d'autant que les salariés qui sont amenés à travailler le dimanche y sont souvent contraints et ne bénéficient généralement pas de la prime dominicale ni du repos compensateur.

La justice a rendu son verdict le 10 février et donné raison aux salariés. Les supérettes sont hors la loi. Elles ne devront plus ouvrir leurs portes à la clientèle le dimanche après 13 h et sont astreintes à un jour de fermeture par semaine.

En cas de non respect de ces deux décisions, il est prévu une astreinte de 6 000 euros par infraction et par établissement concerné. Mais chacun sait que les contrôles sont notoirement limités en raison de l'insuffisance des effectifs de l'inspection du travail et qu'une majorité de procès verbaux sont classés sans suite par le parquet.

Une fois encore, l'intervention citoyenne des usagers et des citoyens sera indispensable pour faire appliquer la loi.



Le Rectorat de Paris a décidé « d'économiser » 58 postes à Paris dans les écoles maternelles et élémentaires, alors que 600 élèves supplémentaires sont attendus en septembre d'après ses prévisions. Les suppressions de postes vont entraîner une réduction des brigades d'enseignants remplaçants (-28) et des Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (-30 en RASED).

Ces mesures vont provoquer une augmentation du nombre d'élèves par classe, réduire les moyens consacrés à l'aide aux enfants en difficulté et creuser les écarts entre la réussite scolaire des élèves des milieux culturellement favorisés et les autres.

Dans le 10e, deux postes du Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté sont supprimés et deux fermetures de classe sont programmées dans les élémentaires Parmentier et Vicq d'Azir. Dans cette dernière école, parents et enseignants restent mobilisés pour contraindre le rectorat à revenir sur sa décision.